



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Collège Albert Camus
Baraqueville**

Baraqueville, le 20 septembre 2021

La principale

à

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves

Objet :

Information relative au prélèvement automatique pour le règlement des frais scolaires (année scolaire 2021-2022)

Madame, Monsieur,

Vous avez opté pour ce mode de règlement des frais scolaires (demi-pension ou internat) ; leur montant sera **prélevé mensuellement** sur le compte bancaire de votre choix selon cet échéancier :

10 oct. 2021	10 nov. 2021	11 déc. 2021	10 janv. 2022	9 fév. 2022	9 mars 2022	10 avril 2022	10 mai 2022	11 juin 2022
-----------------	-----------------	-----------------	------------------	----------------	----------------	------------------	----------------	-----------------

Les sommes prélevées sont **fonction du régime** de votre enfant ; elles sont **modulées pour les enfants boursiers, sous réserve que vous ayez déposé un dossier de demande de bourse, complet.**

Vous trouverez dans les tableaux ci-dessous, les **montants des prélèvements** pour le premier trimestre (mois de septembre à décembre 2021) :

Régime	Demi-pens. 5 jours	Demi-pens. 4 jours	Demi-pens 3 jours	Interne 5 jours 4 nuits	Interne 5 jours 3 nuits
AVANCE	Prélèvements du 10 octobre et du 10 novembre 2021				
Elève non boursier	65 €	55 €	44 €	150 €	128 €
Elève boursier au taux 1	54 €	44 €	33€	139 €	117 €
Elève boursier au taux 2	33 €	23 €	12€	118 €	96 €
Elève boursier au taux 3	14 €	4 €	(1)	99 €	77 €

Régime	Demi-pens. 5 jours	Demi-pens. 4 jours	Demi-pens 3 jours	Interne 5 jours 4 nuits	Interne 5 jours 3 nuits
SOLDE	Prélèvements du 10 décembre 2021				
Elève non boursier	66 €	54.64 €	41.36	148 €	129 €
Elève boursier au taux 1	53 €	41.64 €	28.36	135 €	116 €
Elève boursier au taux 2	32 €	20.64 €	7,36€	114 €	95 €
Elève boursier au taux 3	15 €	3.64 €	(2)	97 €	78 €

TOTAL DU PREMIER TRIMESTRE					
Régime	Demi-pens. 5 jours	Demi-pens. 4 jours	Demi-pens. 3 jours	Interne 5 jours 4 nuits	Interne 5 jours 3 nuits
Elève non boursier	196 €	164.64 €	129.36 €	448 €	385 €
Elève boursier au taux 1	161 €	129.64 €	94.36 €	413 €	350 €
Elève boursier au taux 2	98 €	66.64 €	31.36 €	350 €	287 €
Elève boursier au taux 3	43 €	11.64 €	(3)	295 €	232 €

- (1) 7 euros dus pour le trimestre : pas de prélèvement.
(2) 9,64 euros dus pour le trimestre : pas de prélèvement.
(3) 23,64 euros dus pour le trimestre : pas de prélèvement.

Un nouvel échéancier vous sera communiqué dans le courant du mois de décembre, après que les tarifs 2022 auront été communiqués par le conseil départemental et présentés au conseil d'administration, pour les prélèvements du deuxième et du troisième trimestre de la présente année scolaire.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La principale,

Joëlle Jussot.